

26 mai 2014

SYNTHÈSE

Michèle Pappalardo, présidente de la commission, a ouvert la séance en remerciant son prédécesseur Guy Paillotin pour son engagement et pour les avancées de la commission depuis 2009. Puis elle a fait part de l'intérêt des statistiques publiques dans le domaine de l'environnement et du développement durable pour les politiques publiques, tout en insistant sur l'importance de disposer d'une part de données assez rapidement et d'autre part de maintenir des indicateurs comparables dans la durée. La présidente préconise que la commission aborde à chaque séance un thème central qui permette des échanges constructifs pour mieux repérer les besoins des utilisateurs et pour contribuer davantage encore à l'efficacité de la statistique publique, qui devrait intégrer dès que possible des comparaisons internationales.

L'avis d'opportunité était sollicité pour sept enquêtes, dont cinq s'inscrivant dans un cadre de reconduction quinquennale. L'enquête sur les déchets et les déblais dans le BTP et celle sur les ferrailles et la vieille fonte ayant évolué de manière notable ont fait l'objet d'une présentation. Lors des échanges, la représentante de l'ARF¹, Madame Cau, a rappelé le besoin important de statistiques publiques territorialisées pour les déchets, regrettant que ce niveau d'observation ne soit pas suffisamment présent dans les enquêtes. A l'issue des échanges, la présidente a délivré l'avis d'opportunité sollicité pour les sept projets d'enquête.

Pour le point d'information sur le moyen terme, Pierre Audibert rappelle qu'au cours de son assemblée plénière de janvier 2014, le Conseil du Cnis a élaboré une feuille de route 2014-2018, définie par un certain nombre d'avis généraux émanant du bureau et de chaque commission thématique. Pour la Commission, Pierre Audibert précise que ces avis seront à assortir d'un calendrier de mise en œuvre. Dans le cadre de ce suivi, la présidente souhaite que les travaux de la Commission s'inscrivent également dans les thèmes d'actualité : elle rappelle ainsi la tenue de la prochaine Conférence mondiale sur le climat en 2015 et l'importance actuelle de l'observation territoriale, en particulier les réflexions sur la manière d'appréhender le thème de la ville durable.

La séance se poursuit par une intervention de Michel David (SOeS) portant sur la possibilité d'exploiter statistiquement les rapports annuels d'entreprises en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Il rappelle le cadre réglementaire dans lequel ils s'inscrivent. Une première exploration de ces rapports révèle une information riche mais hétérogène, au périmètre mal défini, avec des indicateurs très disséminés. Pour surmonter ces difficultés, le SOeS envisage l'élaboration d'un questionnaire-guide court, prérempli et en adéquation avec le décret², reprenant les informations déjà existantes dans les rapports. Des échanges avec la salle émergent plusieurs questions portant sur les objectifs de cette démarche : s'agit-il de mesurer la seule compétitivité par rapport à la RSE ? le lien avec le territoire ? a-t-on une approche sectorielle ? Sont évoqués également la prise en compte de variables à long terme (impacts sur le climat par exemple), l'hétérogénéité en termes de qualité des rapports, la gouvernance avec les parties prenantes, le risque qu'une harmonisation du questionnement RSE masque les enjeux réels des entreprises, le volontarisme important des entreprises en matière de RSE au niveau local, la prise en compte de l'innovation et l'élargissement de l'observation aux PME et à l'activité internationale des entreprises. Plusieurs intervenants se demandent comment cette étude s'articule avec d'autres démarches existantes (Label Lucie, Vigeo, CFIE³, RSO et les agendas 21, etc.). Est aussi évoquée la possibilité d'exploiter ces rapports à partir de logiciels d'analyse textuelle, des participants utilisant déjà ces méthodes.

Sylvain Moreau (SOeS) rappelle qu'une première enquête faite par l'Insee couvre l'ensemble du champ des entreprises tandis que l'expérience présentée ici tend à explorer à des fins statistiques le gisement d'informations contenues dans les rapports RSE afin de limiter, si c'est possible, les enquêtes sur ce sujet et donc de limiter la charge des entreprises. En conclusion, la présidente indique que le débat révèle des ouvertures quant à l'exploitation statistique et aux études à partir de ces rapports, mais également des questionnements sur les limites de l'exercice pour la statistique publique.

Louis de Gimel (Insee) présente les enquêtes auprès des entreprises avec une problématique environnementale voire développement durable. Pour le module environnemental de l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS-Innovation), il invite les utilisateurs à lui soumettre des questions

¹ Association des régions de France

² [Décret n° 2012-557 du 24 avril 2012](#) relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

³ Centre français d'information sur les entreprises

nouvelles afin qu'elles soient évoquées lors du comité de concertation qui se tient le 18 juin 2014. Il rappelle qu'il est prévu de reconduire en 2016 l'enquête RSE **avec une approche plus fine** pour certaines questions (relations clients-fournisseurs, aspects environnementaux et gouvernance). Une approche développement durable (pour les unités de l'économie sociale et solidaire) pourrait être exploitée à partir de l'enquête « Association » se déroulant en 2014.

En préambule du point de l'ordre du jour consacré aux indicateurs de développement durable, Claire Plateau (Insee) présente le contexte international dans ce domaine. Elle montre que les tableaux d'indicateurs se sont généralisés - quasi inexistantes en 1995, ils sont adoptés dorénavant par 43 pays ou organisations ; au niveau européen, 24 pays sur 28 en produisent. Elle rappelle la genèse du développement des indicateurs de développement durable, les différentes étapes d'harmonisation (Commission Stiglitz-Sen-Fitoussi, règlements européens, groupe de travail Unece-OCDE-Eurostat...), les développements en cours, notamment les attentes en matière d'indicateurs de suivi de l'agenda de développement post-2015 ou encore la révision de la stratégie Europe 2020 en 2015. Elle conclut en résumant les messages majeurs de ces travaux internationaux : nécessité d'appréhender le développement durable dans ses trois dimensions conceptuelles (bien être présent, bien être futur et bien être ailleurs), besoin de développer des indicateurs de gouvernance d'harmoniser au niveau international les indicateurs tout en étant respectueux des spécificités régionales et nationales, nécessité de mesurer les disparités et importance d'une communication de qualité à partir d'un nombre limité d'indicateurs.

En France, la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2014-2020 (SNTEDD) est en cours d'élaboration (il y aura quatre enjeux écologiques se déclinant en neuf axes puis en 34 priorités). Cette stratégie sera présentée au Conseil national sur la transition écologique (CNTE) créé par décret en novembre 2013. Pour assurer le suivi de cette stratégie, une commission spécialisée sur les indicateurs (CSI), au sein du CNTE, présidée par Sylvain Moreau du SOeS, est chargée d'établir une liste d'indicateurs. Sylvain Moreau précise le cadre de travail de la CSI : après prise en compte des nouveaux besoins et propositions pour l'avenir, les indicateurs doivent être pérennes pour permettre une comparabilité territoriale et historique. Dans le choix des indicateurs, on retrouvera une majorité des indicateurs existants sur le développement durable. Si l'entrée est « écologique », l'articulation avec les deux autres dimensions - sociale et économique – se fera par la prise en compte de l'interaction ou de l'impact de la dimension environnementale sur les deux autres dimensions. En matière de suivi territorial de la stratégie, Sylvain Moreau précise que tous les indicateurs pouvant être territorialisés seront calculés.

Denis Durand (CGT, membre du Cese et de la CSI) ouvre la discussion en soulignant l'attention de plus en plus importante portée aux indicateurs statistiques dans le débat public et les processus de décision. S'agissant des débats actuels, il souhaiterait qu'émerge en quoi la SNTEDD est différente de la stratégie précédente et rappelle l'importance de regarder ce qui se fait à l'international. Conscient qu'il peut être délicat de communiquer sur un changement de stratégie sans envisager un changement de tableau de bord, il rappelle que le Cnis a l'habitude de traiter de questions qui révèlent que « le temps du politique » est bien différent du « temps de la statistique publique ». Soucieux de préserver l'acquis, il préconise de maintenir notamment les quatre indicateurs de contexte et les quinze indicateurs phares du tableau de bord actuel en l'enrichissant de nouveaux indicateurs, ce qui permettrait de disposer de séries pérennes et continues. Enfin, concernant l'articulation des trois dimensions, disposer de l'impact de l'écologie sur les deux autres dimensions ne lui apparaît pas suffisant. En conclusion, il évoque quelques questions qu'il souhaiterait soumettre à la réflexion pour une réussite de la transition écologique : cela suppose par exemple d'économiser les ressources naturelles et de réduire ainsi le coût du capital (sujet d'un groupe de travail du Cnis actuellement), et en parallèle de laisser place à de nouvelles activités. Cela implique pour la statistique publique d'explorer de nouvelles pistes en matière de formation professionnelle et d'appréhender les types de financements orientés vers la transition écologique (investissement socialement responsable, ISR).

Au cours des débats, les différents intervenants insistent sur la nécessité de maintenir les indicateurs existants pour apprécier les impacts de politique publique et faciliter leur appropriation par les utilisateurs, mais aussi pour les articuler avec d'autres problématiques comme la cohésion sociale évoquée par l'Unions⁴. Il est reconnu que l'appareil de la statistique publique a fait de nombreux efforts en matière de production d'indicateurs de développement durable mais qu'un travail important reste à faire pour accroître leur visibilité et leur compréhension – ce qui suppose notamment de les hiérarchiser et de faciliter leur appropriation, tant pour nourrir les diagnostics des acteurs publics nationaux et régionaux que pour assurer l'information du grand public.

Après l'adoption du projet d'avis, la Présidente clôt la séance en rappelant que la prochaine réunion de la Commission aura lieu le 14 novembre 2014.

⁴ Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux